

insociabilité. sf. Caractère d'une personne insociable.

insociable. adj. 2 g. Avec qui on ne peut avoir de société ou vivre.

insolation. sf. Action d'exposer au soleil. || Maladie causée par un soleil trop ardent.

insolennement. adv. Avec insolence.

insolence. sf. Hardiesse irrévérencieuse. || Action ; parole insolente.

insolent, ente. adj. (l. *insolens*, qui n'est pas dans la coutume.) Qui se porte à des hardieses contraires aux bienséances, au respect. || Qui se met au-dessus des autres et cherche à humilier. || S. Personne insolente. || SYN. *Impertinent, effronté, hautain, arrogant.*

insolite. adj. 2 g. (l. *in*, priv.; *solitus*, accoutumé.) Contraire à l'usage, aux règles.

insolubilité. sf. Caractère de ce qui est insoluble.

insoluble. adj. 2. Qui ne peut se dissoudre. || Fig. Qu'on ne peut résoudre, expliquer.

insolvabilité. sf. Impuissance de payer.

insolvable. adj. 2 g. Qui n'est pas soluble, qui ne peut payer ses dettes.

insomnie. sf. (l. *in*, priv.; *somnus*, sommeil.) Privation, absence de sommeil.

insondable. adj. 2 g. Qui ne peut être sondé. || Fig. Qu'on ne peut expliquer.

insouciance. sf. Caractère d'une personne insouciant.

insouciant, ante ou **insoucieux, euse.** adj. Qui n'a souci de rien, qui ne s'affecte de rien.

insoumis, ise. adj. et s. Non soumis. || Sm. Jeune soldat qui, ayant reçu son ordre de route, ne s'est pas rendu à sa destination dans le délai fixé.

insoumission. sf. Défaut de soumission.

insoutenable. adj. 2 g. Qu'on ne peut soutenir, défendre. || Qui choque extrêmement.

inspecter. va. (l. *in*, sur, dans; *speciare*, regarder.) Examiner, contrôler avec autorité ou en vertu d'une mission.

inspecteur, trice. s. Personne dont la fonction est d'inspecter et de faire des rapports à l'autorité supérieure : *inspecteur des finances, d'académie, inspecteur primaire.*

inspection. sf. Action d'inspecter, de contrôler. || Fonction, place d'inspecteur.

inspirateur, trice. adj. et s. Qui inspire. || *Anat.* Qui concourt à l'inspiration : *muscles inspirateurs.*

inspiration. sf. Action d'inspirer, de faire naître une pensée. || Sentiment, pensée qui anime le poète, l'artiste. || État, mouvement de l'âme inspirée, éclairée de Dieu : *l'inspiration des prophètes.* || *Anat.* Action par laquelle l'air entre dans les poumons. || CTR. *Expiration.*

inspiré, ée. adj. et s. Qui a reçu l'inspiration.

inspirer. va. (l. *in*, dans; *spirare*, souffler.) Souffler, agir dans le cœur ou l'esprit, en parlant de la divinité : *Dieu l'inspire.* || Donner de l'enthousiasme : *la vue de l'océan m'inspire.* || Faire naître une pensée, un sentiment : *inspirer l'amour du travail.* || Faire entrer l'air dans les poumons. || S'INSPIRER. vpr. Recevoir l'inspiration. || SYN. *Insinuer, suggérer.*

Inspruck. 20 000 h. V. d'Autriche, capit. du Tyrol, sur l'Inn; ∞ sur le chemin de fer de Verone à Munich. (*Carte*, V. Pl. VI.)

instabilité. sf. Défaut de stabilité.

instable. adj. 2 g. Qui n'est pas stable, ferme ou durable.

instablement. adv. D'une manière instable.

installation. sf. Action d'installer ou par laquelle on est installé. || Arrangement intérieur d'une maison.

installer. va. Mettre en possession d'une place, d'un emploi. || Mettre en place, établir dans qq. endroit : *installer une pompe.*

instamment. adv. Avec instance.

instance. sf. (l. *instans*, qui se tient sur) Sollicitation pressante. || Demande, poursuite en justice. || *Tribunal de 1re instance*, celui qui connaît des contestations civiles qui sont au-dessus de la compétence du juge de paix.

instant. sm. Très petit espace de temps. || SYN. *Moment.* || *A l'instant, aussitôt.* || *A chaque instant*, sans cesse.

instant, ante. adj. (l. *in*, sur; *stans*, qui se tient debout.) Qui se fait avec instance : *prêtre instant.* || Très proche : *danger instant.* || SYN. *Pressant, imminent.*

instantané, ée. adj. Qui ne dure qu'un instant, qui se produit soudainement.

instantanéité. sf. Caractère de ce qui est instantané.

instantanément. adv. D'une manière instantanée.

instar (à l'). loc. prép. (l. *ad instar.*) A la manière, à l'exemple de.

instauration. sf. Etablissement.

instaurer. va. (l. *instaurare.*) Établir, fonder.

instigateur, trice. s. Qui incite ou pousse à faire une chose.

instigation. sf. Incitation vive et pressante. || SYN. *Suggestion, sollicitation.*

instiguer. va. (l. *instigare.*) Exciter, pousser à.

instillation. sf. Action d'instiller.

instiller. va. (l. *in*, dans; *stilla*, goutte.) Faire couler goutte à goutte.

instinct. sm. [*in*] (l. *instigare*, pousser à.) Mouvement naturel et irréfléchi qui pousse à faire une chose : *l'instinct seul dirige les animaux.* || Fig. Grande aptitude, propension irrésistible : *avoir l'instinct de la musique.*

instinctif, ive. adj. Qui naît de l'instinct : *mouvement instinctif.*

instinctivement. adv. Par instinct.

instituer. va. (l. de *in*, sur; *statuere*, établir.) Former, fonder une chose nouvelle : *instituer une fête.* || Établir en charge, en fonction. || Nommer son héritier par testament. || SYN. *Fonder, établir.*

institut. sm. Constitution, règle d'un ordre religieux. || L'ordre même. || Titre de certaines sociétés savantes. || *Institut de France*, société savante comprenant les cinq académies.

Institutes. sf. pl. Ouvrage élémentaire qui renferme les principes soit du droit romain, soit du droit commun : *les Institutes de Justinien.*

instituteur, trice. s. Qui institue, qui fonde : *instituteur d'un ordre religieux.* || Personne qui donne l'instruction primaire.

institution. sf. Action d'instituer, d'établir. || Chose instituée : *pieuse institution.* || Maison d'éducation : *l'institution des sourds-muets.*

instructeur. sm. Celui qui instruit. || Chargé d'exercer les jeunes soldats. || ADJ. *Capitaine instructeur.*

instructif, ive. adj. Chose qui instruit : *lecture instructive.*

instruction. sf. Action d'instruire, de dresser à qq. chose. || Notions, connaissances acquises : *avoir de l'instruction.* || Leçons, préceptes que l'on donne pour instruire : *l'Évangile nous donne de salutaires instructions pour la vie.* || Ordres, renseignements donnés : *le ministre a donné ses instructions.* || Tout ce qui est nécessaire pour juger une cause : *instruction d'un procès.* || *Juge d'instruction*, magistrat chargé d'informer sur les crimes ou délits.

instruire. va. (l. *instruere*, bâtir.) Pourvoir de connaissances, donner des leçons. || Informer, avertir : *être instruit de ce qui se*